

PRÉSENTS :

M. CHEVALIER – P. PERRAULT – C. BERLAND – P. CIEZKI – M. VERNET – E. TRUCHET – G. GRENET – S. TOURNE – N. COQUIL – R. KERVAREC – M. DUPORT – R-M. MARIETTE – R. THEFANY – M. FOLLET-JOLIVET – V. MATEUS – I. LAWSON – B. GAUTHER – L. POMBAL – V. ALLARD – D. GALLÉ – N. OUANIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Albert CAILLERET pouvoir à Richard THEFANY – Evelyne LE CORRE pouvoir à Martine VERNET – Nelly MALPAUX pouvoir à Martine CHEVALIER – Gilles CONIL pouvoir à Patrick CIEZKI – Anthony GARCIA pouvoir à Patrick PERRAULT

ABSENTE : Stéphanie MIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis GALLÉ

**I. INFORMATIONS :**

Madame CHEVALIER informe les membres du Conseil des points suivants :

*1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- 07/11/2017 : Attribution du marché d'élagage - entreprise « PAYSAGE CLÉMENT » (DCS\_068\_11\_17)
- 07/11/2017 : Fourniture d'extincteurs manquants suite à la vérification annuelle– entreprise « APS SERVICES » (DCS\_069\_11\_17)
- 09/11/2017 : Attribution du marché de réalisation et d'impression de panneaux pour une exposition sur l'histoire d'Issou – entreprise « FJD » (DCS\_070\_11\_17)
- 13/12/2017 : Cession de concession de terrain au cimetière n°21218 pour une durée de 15 ans (DCS\_071\_12\_17)

**II. DÉLIBÉRATIONS :**

**1. (D\_001\_01\_18) : *Compte-rendu de la séance du 20 novembre 2017***

**Le Conseil** : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance en date du 20 novembre 2017.

**2. (D\_002\_01\_18) : *Adoption du Plan Local d'Urbanisme de la commune***

**Le Conseil** : après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de PLU qui sera transmis au représentant de l'Etat.

**3. *Transfert de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutive » à la Communauté Urbaine GPSEO***

La collectivité n'ayant pas reçu la notification de GPSEO, ce point est reporté à une séance ultérieure.

**4. *Transfert de la compétence DECI - modification des statuts de la Communauté Urbaine GPSEO***

La collectivité n'ayant pas reçu la notification de GPSEO, ce point est reporté à une séance ultérieure.

**La séance est levée à 20h15**